

Pagan fait, en 1299, donation conditionnelle à son oncle Aimon II Pagan des châteaux d'Argental, La Faye et Vocance, ainsi que du fief de Montchal.

En 1311, noble Jacquemet, seigneur d'Argental, reconnaît tenir en fief de l'évêque du Puy le château d'Hulmet, le village de Revelles, le fief que tiennent de lui, à Chanal, Durand Torte et Ponce de Pouzols et le fief que tient de lui Guillaume de Vachère dans le château et mandement de Monistrol.

Le 6 octobre 1319, même hommage par noble et puissant seigneur Jacques d'Argental.

Le 4 novembre 1319, ratification faite par noble dame d'Argental et de Jarez, laquelle ratifie et confirme ledit hommage dans tous ses points. Le 2 septembre 1336, transaction entre Béatrix, dame d'Argental, et Gui de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, au sujet de la juridiction de la ville et du mandement de Saint-Sauveur. (*Cart. de Saint-Sauveur*). Le 8 mai 1339, vente par Béatrix, dame d'Argental, à Gui Guinamand, curé de Vaucance, de 2 deniers tournois de cens dus sur une vigne, sise dans le vignoble de Vaucance, dit du Colombier, et sur une autre vigne située au lieu dit Sur-Rive, et ce au prix de 50 sous tournois. (*Cart. de Saint-Sauveur*.)

V bis

Aimon II Pagan, second fils de Guigues III, eut par un partage de famille, en 1272, les seigneuries de Mahun, Satillieu, Seray, Sarras et Ozon, puis, par la donation que lui en fit sa nièce Béatrix, la seigneurie d'Argental.

Le 27 novembre 1281, transaction entre Artaud de Mastre, prieur de Saint-Sauveur, et Aimon Pagan, seigneur de Mahun, au sujet d'une forêt située entre la Roche-de-Vent et une autre forêt de l'hôpital d'Annonay, au-dessus de Crozet. — Gaudemard de Montchal, chevalier, et Renaud de Fayn, damoiseau, en qualité d'arbitres désignés par les parties, ordonnent la division de la forêt.

Lavieu et des Jarez. Les véritables armes de l'ancienne maison de Lavieu, seraient : *D'or diapré de gueules, à la bande engrelée de sable*; et, d'après l'*Armorial du Forez de P. Gras*, Jarez porte : *Parti d'azur et d'argent, à la fasce de gueules*.